

## Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du JEUDI 16 JUIN 2016

Sur convocation en date du 10 Juin 2016 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le jeudi 16 juin 2016 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>me</sup> LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M<sup>me</sup> DESRAT, M<sup>me</sup> MICHEL, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M. MARTIN, M<sup>me</sup> PERRARD, M<sup>me</sup> PASQUIER, M<sup>me</sup> CHERRIOT ; M. PETIT, M<sup>me</sup> MARNAT, M. BUGNOT.

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. DEFAUX, M. FEVRE, M. NONOT.

Pouvoir : de M. DEFAUX à M. AUTREAU.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Roselyne DESRAT.

### **Approbation du compte-rendu précédent :**

Mme LEVERT demande que soit mentionné dans le compte-rendu que la Commission Animation/Communication/Patrimoine regrette que les membres du Conseil Municipal ne soient pas présents lors des animations et festivités organisées par la commune.

Suite à cette précision, le compte-rendu de la séance du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **④ Dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Aube**

Le nouveau schéma départemental de l'Aube prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube à compter du 31 décembre 2016.

Le SDDEA évolue et devient, dès 2016, un syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication. Il exercera la compétence « cours d'eau dans les limites des compétences susceptibles d'être exercées par les communes ou leurs groupements ».

En cohérence avec ces évolutions, la Préfecture de l'Aube notifie donc à notre commune, membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube, son intention de dissoudre ce syndicat au 31.12.2016 et demande au Conseil Municipal de rendre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube en aval d'Arcis-sur-Aube, à compter du 31 décembre 2016.

### **④ Projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure avec celles des Coteaux Sézannais et des Portes de Champagne**

Le Préfet de la Marne propose de créer un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais, de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure et de la Communauté de Communes des Portes de Champagne.

Il est demandé à chaque conseil municipal de se prononcer sur ce projet de nouveau périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais, de la Communautés de Communes du Pays d'Anglure et de la Communauté de communes des Portes de Champagne, tel qu'arrêté par le Préfet de la Marne le 25 avril 2016.

## ⊗ **Effacement de réseaux électriques des rues Henri Barbusse, Voltaire et Jean Moulin par le SIEM**

Suite à notre demande, le SIEM a réalisé un avant-projet concernant l'effacement du réseau électrique et de télécommunications pour les rues Henri Barbusse, Voltaire et Jean Moulin.

	<b>Montant des travaux estimés et pris en charge par le SIEM</b>	<b>Fonds de concours à verser par la commune (5%)</b>
Rue Henri Barbusse	173 000 €	8 650 €
Rue Voltaire	123 000 €	6 150 €
Rue Jean Moulin	104 000 €	5 200 €

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'effacement du réseau électrique et de télécommunications des rues Henri Barbusse, Voltaire et Jean Moulin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

## ⊗ **Recrutement d'un contrat d'avenir**

Suite à l'annonce faite auprès de Pôle Emploi concernant le recrutement d'un contrat aidé, 19 candidatures ont été reçues. Sur ces 19 candidatures, 11 personnes se sont présentées pour passer un test écrit et 10 pour l'entretien oral qui suivait.

Le candidat qui paraît avoir les qualités requises pour ce poste est un jeune de 19 ans habitant Sézanne.

Considérant son âge (moins de 26 ans), celui-ci est éligible à un contrat d'avenir.

Les contrats d'avenir sont également subventionnés par l'Etat à hauteur de 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. pour un temps complet. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. Pour une rémunération brute au SMIC, soit 1430 € brut, le montant de l'aide de l'Etat est de 1 072 €. Le reste mensuel à la charge de l'employeur est donc de 358 € sur le salaire et environ 300 € de charges patronales. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée pour une période de 12 mois, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum.

Le Conseil Municipal décide de recruter un Emploi d'Avenir à temps complet pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, rémunéré au SMIC pour intégrer les services techniques communaux.

## ⊗ **Réfection du Grand Chemin de la Presle**

M. AUTREAU présente le devis de l'entreprise MERAT concernant la réfection du Grand Chemin de la Presle. Il rappelle qu'en début d'année, il avait été décidé de demandé d'autres prix, suite à l'offre établie par M. PIERRET pour un montant de 15 450 € H.T.

Le devis de l'entreprise MERAT s'élève à 22 200 € H.T.

Mme CHERRIOT demande pourquoi vouloir refaire ce chemin. M. AUTREAU signale qu'il s'agit du seul chemin de la commune à n'avoir jamais été refait et qu'il dessert plusieurs propriétaires, ce qui implique la nécessité de le maintenir en bon état.

M. TONIUTTI demande que le groupe de travail sur les noues soit de nouveau réuni pour juger objectivement de son état après les inondations et demande la suspension du vote. Il souhaite que ce dossier soit approfondi afin que le Conseil Municipal puisse juger en toute connaissance de cause.

La proposition est approuvée et le vote reporté ultérieurement.

## ⊗ **Questions diverses.**

M. AUTREAU : concernant le P.L.U., l'Etat souhaite la suppression d'un maximum de zones AU afin que le minimum d'espaces agricoles soit consommé. La DDT considère que les surfaces en dents creues à l'intérieur de l'agglomération suffisent au développement de la commune.

Concernant la Communauté de Communes du Pays d'Anglure (CCPA), de nombreux contacts et réunions ont lieu dans le cadre de la fusion des 3 Communautés de Communes. Un comité de pilotage est formé et se réunit régulièrement. De nouveaux statuts doivent être rédigés mais pour le moment il s'agit de réaliser un état des lieux complet des 3 structures existantes. La nouvelle structure sera composée de 89 délégués communautaires et le siège social sera établi à Anglure.

M. TONIUTTI : signale que l'entretien du cimetière a été négligé cette année et que le désherbage a été trop tardif, beaucoup de personnes se sont plaintes de cet état et de sa non-propreté.

- Demande à faire élaguer la haie près du Pont des Bois rue Marcel Cachin qui empiète sur le trottoir et gêne la circulation des piétons.

- Signale un problème de nombreux véhicules stationnés sur le trottoir rue Marx Dormoy, à l'angle de la rue Maurice Thorez.

- signale qu'une gouttière de l'église doit être bouchée côté Sud-Est, et que l'eau ruisselle sur les murs.

- réitère sa demande d'installation d'une plaque de rue pour indiquer la rue Pierre Brocheton en venant de Maizières.

Mme MICHEL : l'enduit de la maison sise 2 rue Anatole France, tombe sur le trottoir et peut représenter un danger pour les piétons.

- demande à ce que le laurier qui bouche le passage ruelle Pierre Loti soit élagué.

- demande des informations suite à la réunion ayant eu lieu avec le Sous-Préfet pour le canal de la Haute-Seine. M. AUTREAU informe qu'une pompe a été installée pour tenter de faire baisser le niveau mais qu'il n'y a pas eu de projets décidés par VNF à long terme. D'autre part, la commune ne reçoit aucun avertissement de la part de l'établissement qui gère les Grands Lacs réservoirs de la Seine et l'Aube lors de lâcher d'eau.

M. BUGNOT : signale la mauvaise réception des téléphones portables et demande si des travaux sont possibles pour installer des antennes relais.

M. HEMBISE signale que SFR réalise des travaux pour renforcer le réseau mais que la commune n'est pas considérée comme une zone non couverte, il n'y a donc pas d'installation d'antenne prévue.

- réitère sa demande de mettre du fonds de route sur le chemin de la Croix Champvion et signale le stationnement de véhicules gênants sur ce chemin.

M. HEMBISE signale que si des déchets routiers sont remis sur ce chemin, la tonte deviendra impossible.

M. MARTIN : informe que le Syndicat des Transports de la région de Romilly est satisfait de sa gestion, que le coût de fonctionnement est faible et les finances sont saines. Il ne sera pas fait d'appel de participation financière aux communes.

Concernant le SIEM, celui-ci dispose également de finances saines et suffisantes. Les projets d'enfouissement des communes sont appréciés car ils permettent au SIEM de percevoir des subventions en conséquence.

- signale que l'accès des riverains de la rue du Général de Gaulle à leur propriété est difficile à cause de la forme bombée de la route. Le bateau devant chez Mme MILLARD doit être réparé.

- concernant l'occupation du domaine public par M. BERY : M. BERY n'a jamais fourni d'éléments



administratifs prouvant les limites de sa propriété. Il est proposé de prendre contact avec le notaire pour demander les copies des actes.

- Concernant le problème de la pullulation des moustiques, un nouveau traitement est-il possible ?

M. AUTREAU informe que la démoustication est une compétence de la CCPA et que celle-ci a été redonnée à un syndicat. Un traitement a été réalisé mais avec les inondations il sera sans effet. Il n'y aura pas d'autre traitement car le coût financier est trop important.

- Aire de jeux : il faudrait décider de l'emplacement des différents jeux afin que les employés communaux puissent faire les trous.

Mme CHERRIOT : demande l'avancement de la participation citoyenne ?

M. AUTREAU informe que la réunion publique avec la Gendarmerie aura lieu à la salle de la MJC le :

**VENDREDI 08 JUILLET 2016 à 18 H 30.**

Avancement des travaux sur les rues et les trottoirs (Robespierre, chemin du Pré Minat) : le dossier de mise en concurrence est en cours de réalisation par le maître d'œuvre. La publication doit être réalisée fin juin. Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de septembre.

Mme CHARLOIS : signale qu'il manque un lampadaire devant chez Mme DHOTEL et que ce n'est pas « peut-être » comme indiqué dans le dernier compte-rendu.

- signale qu'il reste une flaque d'eau devant chez Mme QUENARD, allée Henri Martin.

M. AUTREAU répond que les travaux ne sont pas terminés et que ce problème sera solutionné.

- signale le problème de la tonte entre les arbres et la sente piétonne de l'Allée Henri Martin.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23 H 20.

Le secrétaire de séance,  
Roselyne DESRAT



Le Maire,  
James AUTREAU.

